9. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Durant la période considérée, le Conseil a tenu trois séances au sujet de la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest ». L'une de ces séances a pris la forme d'une séance d'information et deux séances ont été convoquées aux fins de l'adoption d'une décision[239]. On trouvera dans le tableau 1 ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les personnes invitées, les orateurs et les décisions. En outre, les membres du Conseil ont tenu une visioconférence sur la question à l'examen[240]. On trouvera dans le tableau 2 ci-après de plus amples informations sur la visioconférence. Outre les séances et la visioconférence, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières sur le sujet[241].

Le 8 janvier[242], le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Au cours de son exposé, le Représentant spécial a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UNOWAS et s'est concentré sur la hausse dévastatrice du nombre d'attaques terroristes contre des cibles tant civiles que militaires. Il a fait remarquer que les gouvernements, les acteurs locaux, les organisations régionales et la communauté internationale se mobilisent dans toute l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et a appelé les dirigeants de la région et de la sous-région à donner suite aux engagements pris afin de garantir le soutien le plus efficace aux gouvernements de la région. Il a également souligné que les affrontements entre agriculteurs et éleveurs restent parmi les conflits locaux les plus violents de la région et qu'ils sont exacerbés par les changements climatiques. En dépit des tendances par trop préoccupantes en termes de sécurité, il a souligné l'évolution positive de la situation politique dans de nombreuses régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, en particulier concernant le dialogue avec les citoyens par-delà les clivages politiques et l'organisation d'élections. Il a mentionné que les revendications non satisfaites, les processus de réconciliation nationale incomplets et le sentiment que les institutions et les processus sont manipulés sont autant de facteurs susceptibles de provoquer des tensions et des manifestations de violence politique. À cet égard, il a déclaré que l'UNOWAS continuerait de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes nationales et les partenaires régionaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour promouvoir le consensus et l'inclusion dans toutes les élections devant se tenir dans la région.

Au cours de l'exposé, des membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude quant à la détérioration des conditions de sécurité dans la région, liée à l'extrémisme violent, au terrorisme et aux activités criminelles. À cet égard, certains membres du Conseil ont affirmé leur soutien à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et à l'UNOWAS, y compris pour le renforcement de son mandat[243]. Des membres du Conseil ont également convenu que la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel avaient besoin d'un soutien international plus important[244]. Certains membres du Conseil ont souligné la nécessité d'une approche politique et sécuritaire axée sur le développement en vue de s'attaquer à la pauvreté, au chômage et aux autres causes profondes de l'instabilité[245]. À cet égard, des membres du Conseil ont mené une réflexion au sujet du lien entre les changements climatiques et les conflits dans la région, se sont félicités de la référence faite aux conséquences néfastes des changements climatiques dans le bassin du lac Tchad et dans certaines parties du Sahel dans le rapport du Secrétaire général, et ont apporté leur soutien au mandat de l'UNOWAS consistant à prendre en compte les impacts des changements climatiques sur la sécurité dans le cadre de son approche de la prévention des conflits[246]. En outre, compte tenu du risque de tensions politiques et électorales, des membres du Conseil ont souligné la nécessité d'organiser des élections présidentielles pacifiques dans six pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso,

[239] Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

[240] Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

[241] Voir A/75/2, partie II, chap. 32. Voir aussi S/2020/258.

[242] Voir S/PV.8698.

[243] Niger, France, Indonésie, Afrique du Sud, Allemagne et Tunisie.

[244] République dominicaine, Chine, Indonésie, Tunisie et Fédération de Russie.

[245] Niger, Belgique, République dominicaine, Estonie, Saint Vincent et les Grenadines, Chine et Royaume-Uni.

[246] Belgique, France, République dominicaine, Saint Vincent et les Grenadines, Allemagne, Fédération de Russie et Viet Nam. Voir aussi S/2019/1005.

la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Niger et le Togo[247].

Le 31 janvier, les membres du Conseil sont convenus de proroger le mandat de l'UNOWAS pour une période supplémentaire de trois ans, allant du 1er février 2020 au 31 janvier 2023, comme précisé dans une lettre du Président du Conseil adressée au Secrétaire général. Les membres du Conseil ont prié le Secrétaire général de bien vouloir leur rendre compte, tous les six mois, de l'exécution de son mandat par le Bureau[248].

Les membres du Conseil se sont réunis le 11 février pour publier une déclaration de la présidence, dans laquelle ils ont exprimé leur plein appui au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'accomplissement de son mandat et à l'UNOWAS pour ses activités en cours[249]. Les membres du Conseil ont insisté sur le fait que la sécurité et la stabilité au Mali sont inextricablement liées à celles du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à la situation en Libye et en Afrique du Nord[250]. Ils se sont dit profondément préoccupés par la détérioration constante des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, ainsi que par les problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest, aggravés, entre autres, par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et ont appelé les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à continuer de se mobiliser pour faire face aux problèmes de paix et de sécurité[251]. Les membres du Conseil se sont également félicités que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel soient à l'origine d'initiatives visant à combattre l'insécurité dans la région et ont salué leurs efforts ainsi que ceux de l'Union africaine et de l'ECOWAS, y compris par l'intermédiaire de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Ils ont également encouragé les États Membres à soutenir ces efforts en fournissant l'assistance et les ressources nécessaires[252]. Les membres du Conseil ont mis l'accent sur la nécessité pour les acteurs nationaux de garantir des élections véritablement libres, justes, crédibles et pacifiques lors de la prochaine échéance[253]. Ils ont également reconnu les effets néfastes des changements climatiques, de la pauvreté énergétique, des changements écologiques et des catastrophes naturelles, notamment par la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire, entre autres facteurs, sur la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Ils ont maintenu que les gouvernements et les organismes des Nations Unies devaient mettre en place des stratégies à long terme, fondées sur des évaluations des risques, pour favoriser la stabilisation et la résilience et encouragé l'UNOWAS à continuer de tenir compte des informations à ce sujet dans ses activités[254].

Le 9 juillet, les membres du Conseil ont tenu une visioconférence au sujet de la question à l'examen[255]. Lors de la visioconférence[256], les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial. Il a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau[257] et a indiqué que depuis son dernier exposé au Conseil en janvier, les attaques des extrémistes violents et les violences intercommunautaires avaient continué à saper la paix et la sécurité dans la région, en particulier dans le Sahel et le bassin du lac Tchad[258]. Il a déclaré que cela avait entraîné des conséquences désastreuses sur la situation humanitaire et des droits humains dans la région et que les attaques terroristes s'étaient accompagnées de recrutements forcés d'enfants et d'enlèvements au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. Il a ajouté qu'on ne saurait trop insister sur les liens grandissants entre terrorisme, crime organisé et violence intercommunautaire et sur le fait que les terroristes avaient continué d'exploiter les inimitiés latentes entre les groupes ethniques et l'absence de l'État dans les zones périphériques pour faire avancer leurs objectifs. À cet égard, il a affirmé que l'ONU devait rester déterminée à travailler avec tous les partenaires afin de favoriser une approche plus globale et durable pour régler ces problèmes. Il a ajouté que la communauté internationale devait également accroître son soutien à la pleine opérationnalisation de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, tout en accélérant la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il a fait remarquer que les changements climatiques et leurs répercussions exacerbaient les conflits entre agriculteurs et éleveurs,

[247] Voir S/PV.8698 (Niger, France, Royaume-Uni, États-Unis, Afrique du Sud, Tunisie, Fédération de Russie et Viet Nam).

[248] Voir S/2020/85 et S/2019/1009. Pour de plus amples informations sur le mandat de l'UNOWAS, voir la section II de la dixième partie.

[249] Voir S/PRST/2020/2, quatrième paragraphe.

[250] Ibid., sixième paragraphe.

[251] Ibid., huitième paragraphe.

[252] Ibid., onzième paragraphe.

[253] Ibid., quatorzième paragraphe.

[254] Ibid., dix-huitième paragraphe.

[255] Voir S/2020/706. Voir aussi S/2021/9.

[256] Voir S/2020/706.

[257] S/2020/585.

[258] Voir S/2020/706.

accroissaient les tensions sociales et contribuaient à l'exode rural, à la violence et à l'insécurité alimentaire, et que la pandémie de COVID-19 exacerbait les facteurs de conflit préexistants, ce qui a de graves répercussions sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il a déclaré qu'en dépit de la pandémie de COVID-19, la région avait connu un certain nombre de développements positifs, notamment le déroulement relativement pacifique de l'élection présidentielle au Togo, les élections locales au Bénin et l'achèvement des travaux de la Commission de révision de la Constitution en Gambie.

Des membres du Conseil ont réaffirmé leur appui au travail de l'UNOWAS et au Représentant spécial et souligné qu'il importait de poursuivre la coopération sur les plans international, régional et sous-régional[259]. Certains membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la région, et ont en particulier condamné la propagation du terrorisme et de la criminalité organisée[260], avant de saluer le rôle joué par la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel[261]. Des membres du Conseil ont souligné avec une profonde inquiétude l'impact de la pandémie de COVID-19, qui exacerbait les revendications existantes et la situation humanitaire dans la région[262]. Certains membres du Conseil ont insisté sur les incidences des changements climatiques en matière de sécurité[263]. Certains ont également affirmé qu'il importait d'associer les femmes aux décisions et aux processus de paix[264]. Dans plusieurs déclarations, les participants ont exprimé leur inquiétude quant aux violations des droits humains dans la région[265]. Des membres du Conseil ont affirmé la nécessité que les scrutins présidentiels prévus au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger se déroulent de façon pacifique, transparente et ouverte, et se sont accordés sur l'importance des processus et dialogues politiques[266].

Le 28 juillet, le Conseil a tenu séance pour publier une déclaration de sa présidence dans laquelle il a exprimé sa préoccupation constante face à la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Sahel et dans les pays du lac Tchad, ainsi que par les problèmes de sécurité qui frappent l'Afrique de l'Ouest et sont exacerbés, entre autres, par le terrorisme, les actes de criminalité transnationale organisée commis en mer, les conflits entre éleveurs et agriculteurs et la criminalité transnationale organisée[267]. Dans la déclaration de sa présidence, le Conseil a réitéré son appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, tel qu'il est également exprimé dans la résolution 2532 (2020), s'est inquiété de ce que la pandémie globale de COVID-19 exacerbe davantage les faiblesses qui existaient déjà dans la région, porte atteinte au développement, dégrade la situation humanitaire et touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, les enfants, les réfugiés, les personnes déplacées sur le plan interne, les personnes âgées et les personnes handicapées, et a demandé à cet égard un appui international pour les efforts déployés par les pays de la région ainsi qu'une intervention coordonnée, inclusive, globale et mondiale[268]. Il a également souligné l'importance d'examiner les conditions propices à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent et la nécessité d'adopter une démarche globale pour s'attaquer aux causes profondes des violences intercommunautaires[269].

---

[259] Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, Allemagne et Fédération de Russie.

[260] Belgique, République dominicaine, Estonie, France, Indonésie, Fédération de Russie, Royaume-Uni, États-Unis et Viet Nam.

[261] Chine, Estonie, Indonésie et Niger (également au nom de l'Afrique du Sud, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Tunisie).

[262] République dominicaine, Estonie, Allemagne, Niger (également au nom de l'Afrique du Sud, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Tunisie), Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis.

[263] Belgique, Allemagne, Indonésie et Viet Nam.

[264] Estonie, Allemagne, Indonésie, Niger et Viet Nam.

[265] République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis et Viet Nam.

[266] Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Fédération de Russie, Royaume-Uni, États-Unis et Viet Nam.

[267] Voir S/PRST/2020/7, septième paragraphe.

[268] Ibid., neuvième paragraphe.

[269] Ibid., douzième paragraphe.

Tableau 1
Séances : consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Séance et date	*Question subsidiaire*	*Autres documents*	*Invitations adressées en vertu de l'article 37*	*Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations*	*Orateurs*	*Décision et vote (pour-contre-abstentions)*
S/PV.8698 8 janvier 2020	Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/2019/1005)			Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef de l'UNOWAS	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées	
S/PV.8720 11 février 2020						S/PRST/2020/2
S/PV.8752 28 juillet 2020	Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/2020/585)					S/PRST/2020/7

Tableau 2
Visioconférences : consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Visioconférence tenue le	*Cote*	*Titre*	*Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite*
9 juillet 2020	S/2020/706	Lettre datée du 13 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	

10. Paix et sécurité en Afrique

Durant la période considérée, le Conseil a tenu une séance (débat public) et a publié une déclaration de son président au sujet de la question intitulée « Paix et la sécurité en Afrique »[270]. On trouvera dans le tableau 1 ci-après de plus amples informations sur la séance, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions. Les membres du Conseil ont également tenu trois visioconférences publiques au sujet de la question à l'examen. On trouvera dans le tableau 2 ci-après de plus amples informations sur les visioconférences.

En 2020, les membres du Conseil ont tenu deux visioconférences publiques sur les opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, sur la base des rapports du Secrétaire général sur la Force conjointe[271]. En outre, ils ont tenu un débat public pour aborder les sujets du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique et une visioconférence publique sur

[270] Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

[271] Voir S/2020/373 et S/2020/1074.